



Impact de la réforme des APL

Rappel de l'objet de l'enquête

La réforme de la contemporanéité des aides au logement est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Depuis cette date, l'aide est calculée tous les 3 mois sur les ressources des 12 derniers mois.

L'Unaf a souhaité mener une enquête sur l'impact de la réforme pour le secteur du logement accompagné, en observant la situation en 2021 au regard de celle de 2020.

Nous avons ainsi comparé globalement et pour chaque type de résidences (RS ex nihilo / RS-FJT / RS-FTM / PF / RA / FJT / FTM / RS jeunes actifs / Résidence étudiante conventionnée), le nombre de logements (occupés et total), le nombre d'allocataires, le montant total d'APL perçu et le montant mensuel moyen.

Nous avons effectué cet exercice en comparant les données relatives aux mois de janvier, avril, juin, septembre puis décembre 2021 avec celles de l'année précédente.

Nous reprenons ci-dessous en substance les conclusions de chaque enquête.

Janvier 2021 : premiers enseignements

De l'avis de plusieurs adhérents, il est un peu **prématuré de tirer les premiers enseignements de la réforme de la contemporanéité de l'APL**, le mois de janvier étant considéré comme peu représentatif : actualisation des barèmes, régularisation de dossiers en cours.

Globalement, on constate une **hausse du nombre d'allocataires** ainsi que du pourcentage d'allocataires dans le parc de logements conventionnés (de 44 % à 51 %). On peut constater que la réforme de la contemporanéité n'a pas eu pour effet, à ce stade, de faire sortir des allocataires du régime d'aide. Cela s'explique très probablement par les difficultés financières engendrées par la pandémie.

Le montant moyen de l'**APL reste stable** (environ 228 €)
Dans les résidences pour jeunes, il est même en hausse.

Certains adhérents font néanmoins état de difficultés particulières pour certaines personnes : alternants, apprentis, travailleurs précaires.

Avril 2021 : inflexion nette

Pour les allocataires qui n'ont pas changé de logement depuis le mois de janvier, le montant d'APL perçu en avril correspond à la première actualisation trimestrielle prévue par la réforme.

L'enquête permet de constater une inflexion nette.

En effet, pour l'ensemble des dispositifs, la baisse du montant mensuel moyen de l'APL en avril 2021 est de 7 % par rapport à celui du mois d'avril 2020. Sur le panel des répondants, il est ainsi passé de 264,84 € à 246,93 €.

On note également une baisse du nombre d'allocataires ainsi que du pourcentage d'allocataires dans le parc de logements conventionnés, qui représente en avril 2021 un peu moins de la moitié (passant de 53 % à 48 %, soit une baisse de 5 points).



C'est encore plus marqué dans les résidences pour jeunes où le montant mensuel a baissé de 10 % (soit une baisse moyenne de plus de 25 euros) et le pourcentage d'allocataires est passé de 60 % à 51 %.

Après les résidences pour jeunes, la baisse la plus importante du taux d'allocataires concerne les PF/RA (bien que le panel soit plus faible puisqu'il concerne environ 700 logements conventionnés), passé de 83 % à 76 % et une baisse de 4 % du montant mensuel moyen.

Ce constat plus surprenant de l'impact de la réforme pour les résidents de pensions de famille et de résidences accueil a été fait par plusieurs adhérents.

Dans les résidences sociales, le montant mensuel a baissé de 5 % et le pourcentage d'allocataire est passé de 50 % à 46 %.

On note que dans les FTM, le montant moyen est resté stable, alors que la baisse du pourcentage d'allocataires est plus faible (- 2 points).

Comme évoqué par les répondants, et conformément à l'objectif de la réforme, les allocataires ayant eu une activité rémunérée en 2020 ont vu leur niveau d'APL baisser, voire sont sortis du régime de l'aide, qu'il s'agisse de jeunes en emploi stable mais aussi les bénéficiaires ayant eu peu d'activité ou un travail à temps partiel.

Les étudiants en contrat de professionnalisation sont également cités parmi les résidents les plus impactés. En effet, la mesure corrective prévue pour ces allocataires ne sera mise en œuvre qu'en mai avec effet rétroactif depuis janvier.

Par ailleurs, la réforme a également un impact pour les gestionnaires eux-mêmes, les réactualisations des montants d'APL et le suivi plus fréquent de l'évolution des situations entraînent une hausse des besoins en gestion pour leurs services. Il est notamment précisé que les suspensions d'APL sont plus fréquentes à la suite d'un défaut de déclaration de la part des allocataires.

Juin 2021 : confirmation de la baisse générale.

L'écart s'accroît dans les résidences pour jeunes

Une nouvelle fois, nous constatons une baisse générale dans tous les dispositifs.

Comme l'a confirmé le Gouvernement dans sa première étude d'impact sur les effets de la contemporanéité des APL, la réforme fait plus de perdants que de gagnants.

Ainsi, la baisse du montant mensuel moyen de l'APL est de 4 % entre juin 2021 et juin 2020 (légèrement moins importante que lors de notre précédente enquête), passant de 256,87 € à 247,84€.

Nous continuons de noter une diminution du pourcentage d'allocataires dans le parc de logements conventionnés, qui représente en juin 2021 un peu plus de la moitié (passant de 56 % à 52 %, soit une baisse de 4 points).

Dans le détail des dispositifs, si dans les résidences sociales, les baisses sont moins importantes qu'en avril, le montant mensuel a tout de même diminué de 3 % et le pourcentage d'allocataire de 3 points.

On fait ce même constat dans les pensions de famille et résidences accueil (avec néanmoins un panel toujours plus faible portant sur un point moins de 500 logements) : le taux d'allocataires est passé de 80 % à 77 % (- 3 points dans l'enquête précédente) et le montant mensuel moyen a de nouveau baissé, de 3 % cette fois.

Dans les FTM, le montant moyen qui était resté stable jusqu'à présent, baisse de 2 % tandis que le pourcentage d'allocataires passe de 40 % à 36 %.



Si pour ces structures, la baisse se poursuit, elle est donc moindre.

En revanche, **l'écart s'accroît dans les résidences pour jeunes**. Le montant mensuel a baissé de 11%, soit une baisse moyenne de près de 28 euros et le pourcentage d'allocataire est passé de 64 % à 54 %.

On ne s'étonnera donc pas que les gestionnaires aient identifié les jeunes actifs comme les plus touchés par la réforme, ainsi que les travailleurs aux contrats variables.

Les gestionnaires font également remonter de nombreuses difficultés techniques, notamment des défauts informatiques qui ont conduit la CAF à prendre du retard dans le traitement des dossiers.

Le gouvernement a admis ces difficultés techniques tout en réaffirmant que ni les étudiants, ni les apprentis et ni les titulaires d'un contrat de professionnalisation ne devaient subir de baisses en raison de la réforme.

Pour autant, à ce stade, en raison du suivi nécessairement plus régulier de la situation des allocataires, un certain nombre d'entre eux continuent de voir leurs allocations suspendues.

La réforme a en effet entraîné une multiplicité de déclarations de ressources que les allocataires peuvent avoir des difficultés à gérer dans les temps.

In fine, cet allongement du traitement administratif peut conduire à des défauts de paiement des redevances pour les résidents en attente de leur APL.

Pour les gestionnaires eux-mêmes, cela implique un besoin en gestion plus important et une nécessaire adaptation pour les services (comme cela avait déjà été constaté dans l'enquête précédente).

Septembre : une différence marquée entre jeunes étudiants et non étudiants.

Nous constatons encore une diminution importante du pourcentage d'allocataires dans le parc de logements conventionnés, la plus importante des différentes enquêtes menées. La part d'allocataires représente en septembre 2021 un peu moins de la moitié du parc (passant de 57 % à 49 %, soit une baisse de 8 points).

Le panel des réponses porte largement sur les **résidences pour jeunes**.

Le pourcentage d'allocataires est passé de 59 % à 50 %.

Le montant mensuel moyen a baissé de 8 %, mais si l'on distingue les résidences étudiantes des autres résidences pour jeunes, on constate que les étudiants (qui bénéficient d'un forfait pour la prise en compte de leurs ressources) semblent protégés des effets négatifs de la réforme alors que l'écart se creuse nettement dans les autres résidences pour jeunes.

En effet :

- dans les résidences pour étudiants, le montant moyen de l'APL augmente de 3 % (seul dispositif concerné par une hausse),
- dans les autres résidences pour jeunes, en revanche, on note un écart de 13 %, soit une baisse du montant moyen de l'APL de 37 euros.

Dans les résidences sociales, le montant mensuel a diminué de 8 % et le pourcentage d'allocataire de 5 points. Dans les autres dispositifs, pensions de famille et foyers de travailleurs migrants, le panel est plus réduit (un peu moins de 800 logements), la baisse du montant moyen est plus faible (respectivement 2 % et 1 %).

Comme certains gestionnaires nous le font déjà remarquer, il est probable que les défauts techniques qui ont conduit la CAF à prendre du retard dans le traitement des dossiers aient été résorbés et que des rappels d'APL soient opérés dans les derniers mois de l'année.

Décembre : une baisse légèrement atténuée.



En décembre les conclusions restent proches des enquêtes précédentes :

- une baisse du montant mensuel moyen de l'APL est de 4 %, passant de 282,63 € en décembre 2020 à 270,43 € à décembre 2021,
- une diminution importante du pourcentage d'allocataires dans le parc de logements conventionnés : la part d'allocataires représente en décembre 2021 la moitié du parc représenté (passant de 58 % à 50 %, soit une baisse de 8 points).

La plus forte diminution du pourcentage d'allocataires (baisse de 11 points) concerne à nouveau les résidences pour jeunes. Elle est encore plus marquée si l'on ne prend pas en compte les résidences pour étudiants (baisse de 16 points).

Le montant mensuel moyen a baissé de 5 %, correspondant à 16 euros d'APL en moins.

C'est une baisse moindre par rapport aux deux enquêtes précédentes qui s'explique sans doute en partie d'une part par les mesures correctives prises par le Gouvernement et d'autre part par la résorption de défauts techniques qui avaient jusqu'alors conduit la CAF à prendre du retard dans le traitement des dossiers.

Dans les résidences sociales, le montant mensuel a diminué de 6 % et le pourcentage d'allocataire de 6 points. Dans les autres dispositifs, pensions de famille et foyers de travailleurs migrants, on constate cette même diminution du pourcentage d'allocataires (5 points) mais on note que le montant moyen de l'APL a légèrement augmenté (respectivement 1 % et 3 %).